

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 255

Artikel: Les congrès de l'été

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Congrès de l'été

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs que le Conseil International des Femmes tiendra à Genève du 7 au 17 juin prochain les réunions de son Comité Exécutif et de ses Commissions permanentes. Nous en publions le programme ci-après, en rappelant que certaines séances des Commissions et les conférences sur la S. d. N. sont ouvertes aux personnes membres de Sociétés affiliées à l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, qui auront obtenu de la présidente de l'Alliance une carte de légitimation, et qui auront acquitté une finance d'entrée de 6 fr. (prix global pour toutes ces séances).

Mardi 7 juin:

9 h.: Réunion du Bureau. (Salles de l'Athénée.)
14 h.: Conférence sur le travail de la Commission d'Hygiène de la S. d. N. et sur la coopération à ce travail du Conseil International et des Conseils Nationaux. (Athénée.)
16 h. 30: Séances des Commissions des Finances, du Suffrage et de la Presse. (Athénée et local de l'Union des Femmes.)

Mercredi 8 juin:

9 h.: Séances des Commissions des Finances, de l'Unité de la Morale, et du Suffrage. (Mêmes locaux.)
14 h.: Conférence sur le travail de la S. d. N. en matière de coopération intellectuelle. (Athénée.)
16 h. 30: Séances des Commissions du Travail féminin et de Protection de la jeunesse. (Mêmes locaux.)
20 h. 30: Séance publique (Aula de l'Université): Discours d'ouverture de la présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; discours de la présidente du Conseil International des Femmes; présentation des présidences et des représentantes des Conseils nationaux. Sujets traités: *Ce que le C.I.F. a fait pour la jeunesse. Ce que le C.I.F. a fait en faveur de l'entente internationale.*

Jeudi 9 juin:

9 h.: Séances des Commissions de la Presse, des Lois, de la Paix et de l'Arbitrage. (Mêmes locaux.)
14 h.: Conférence sur l'activité du B.I.T. (Athénée.)
16 h. 30: Suite des séances des Commissions de la Presse, des Lois, et de la Paix et de l'Arbitrage. (Mêmes locaux.)
Soir: Conférence sur l'œuvre sociale de la S. d. N.

Vendredi 10 juin:

9 h.: Séances des Commissions d'Education, d'Hygiène et d'Emigration. (Mêmes locaux.)
14 h.: Conférence sur la Conférence Internationale Economique de la S. d. N. (Athénée.)
16 h. 30: Suite des séances des Commissions de la Presse, des Lois, et de la Paix et de l'Arbitrage. (Mêmes locaux.)
20 h. 30: Séance publique (Salle Centrale): *La participation de la femme à l'application des lois et au fonctionnement de la justice* (femmes juges, agentes de police, mem-

a dû faire pour en extraire ainsi la moelle et la remanier, et combiner, avec cette base comme point d'appui, une œuvre littéraire.

De divers côtés, la question m'avait été posée: « Jean Bertheroy? Ses livres valent-ils la peine d'être lus?... » Et cela sous-entendait: « Non, n'est-ce pas? » C'est qu'apparemment on ne les connaissait pas plus que je ne les connaissais moi-même, faute de temps, ou peut-être bien pour avoir parcouru telle critique malveillante. Que de jugements se forment ainsi! Sans doute, il y a parfois des longueurs, ça et là quelque monotonie ou redite, mais dans une œuvre aussi abondante, quoi de surprenant à cela?

Si les personnages des romans antiques ont presque tous leur vie propre — les protagonistes du moins — le côté psychologique est cependant plus approfondi, plus fouillé, dans les romans modernes.

Poursuivant la série des beaux voyages, *Entre la conscience et le cœur se passe à Gênes* et peint des Italiens d'aujourd'hui. *Vers la gloire*, livre de guerre, est une glorification du courage et de la force morale. *Le frisson sacré* a des pages ravissantes, pleines de finesse, sur Aix-en-Provence, son aspect, ses souvenirs, les hôtes célèbres qu'elle hébergea. Et puis, c'est Marseille et le curieux petit port de Martigues — la Venise provençale,

bres du jury, etc., etc.). Diverses oratrices internationales.

Samedi 11 juin:

9 h.: Séances des Commissions de Protection de la jeunesse, du Cinéma, d'Education, et de la Paix.
Après-midi: Réceptions particulières, promenades, visites d'institutions genevoises et internationales, etc.
Soir: Réception offerte par les Sociétés genevoises.

Dimanche 12 juin:

Après-midi: Excursion en commun organisée par la Commission de réception.

Lundi 13 juin:

Matin et après-midi: Réunions du Comité Exécutif.
20 h. 30: Conférence sur l'œuvre de la S. d. N. en matière d'arbitrage et de sécurité. (Athénée.)

Mardi 14 juin:

Matin et après-midi: Réunions du Comité Exécutif.
20 h. 30: Séance publique (Aula de l'Université): 1. *Notre croisade contre la traite des femmes.* — 2. *Ce que le C.I.F. a fait en matière d'émigration.* (Diverses oratrices internationales.)

Mercredi 15 juin:

Matin et après-midi: Réunions du Comité Exécutif.

Jeudi 16 juin:

Matin et après-midi: Réunions du Comité Exécutif.
Soir: Dîner d'adieux.

Vendredi 17 juin:

Matin et après-midi: Réunions finales des Commissions permanentes.

Ce programme est naturellement susceptible de modifications, et en le publiant dès aujourd'hui, nous avons surtout tenu à rendre nos lectrices attentives à l'intérêt qu'il présente pour les femmes membres de nos Sociétés féminines suisses.

* * *

Parmi les autres Congrès et réunions nationales ou internationales prévues pour cet été, nous signalons dès aujourd'hui, remettant à plus tard la publication d'autres détails:

7-8 mai: LAUSANNE: Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.
25-28 mai: PRAGUE: Réunion du Comité Exécutif complet de l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes.
31 mai-4 juin: NEUCHATEL: Cinquantenaire de la fondation de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille.
19-26 juin: BAVENO (Lac Majeur): Cours de Vacances internationales de l'Association pour l'amélioration des conditions du travail.
27-30 juillet: GENÈVE: Congrès du Conseil International des Infirmières.

et Rome, dans un milieu d'artistes. Le frisson sacré, c'est la vocation qui contrecarre l'amour. La jeune héroïne est noble et touchante; elle s'épuise dans la lutte, après avoir déjà affirmé sa valeur. « Maintenant, dit quelque part dans ce livre une vieille dame, les femmes peuvent prétendre à la même part sociale que les hommes. » Et l'on y voit, en effet, à côté d'Hélène, qui meurt à Rome, d'autres jeunes filles arriver, par leur travail, leur énergie, leur intelligence, à une position indépendante, les parents eux-mêmes n'ayant plus, comme ceux d'un quart de siècle auparavant, la hantise du mariage, unique « situation » pour leurs filles!

Dans *Les deux puissances* (la foi et l'amour) un savant qui atteint la cinquantaine traverse une crise qui, du positivisme, le mène à la religion. Lucienne, au contraire, s'en est détachée. Catholique divorcée, « le fait accompli lui fermait l'entrée de l'Eglise; elle n'était plus du troupeau chrétien. Alors, une sourde révolte l'avait secouée devant cette conséquence qu'elle n'avait pas songé à prévoir. N'était-elle pas innocente? N'avait-elle pas lutté tant qu'elle avait pu jusqu'à ce que, humiliée, anéantie, poussée à bout, elle eût reconquis, avec sa liberté, la dignité de sa vie morale? Et désormais, de toute la suite de ses jours, elle porterait le poids de cette déchéance imméritée... »

Outrée de cette injustice, désormais Lucienne consacrera

Fin août-début septembre: GLAND (Vaud); Cours de vacances internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Et nul doute que cette première liste ne s'allonge encore considérablement ! ...

Le pastorat féminin

Une preuve que, malgré tout, « l'Idée marche... », c'est la façon dont, de par la force des choses et la logique des circonstances, certains problèmes, jusqu'à présent traités plus ou moins théoriquement, viennent d'eux-mêmes se poser devant la conscience publique. C'est le cas actuellement à Genève pour l'accession des femmes au pasteurat.

Sans doute, n'est-ce pas la première fois que nous en parlons à cette place, et nous voudrions rappeler, tant la belle étude de M. le pasteur Chapuis, d'Ollon, que les considérations si profondément pensées de M^{me} Jeanne Meyer, publiées, il y a quelques années, par le *Mouvement Féministe*¹ sur ce sujet. Mais c'était, nous le répétons, académiquement en quelque sorte, que notre journal avait été appelé à s'en occuper, alors qu'aujourd'hui l'opinion publique en est saisie comme d'une réalité, qui peut bientôt trouver son application.

Rien que de très simple, cependant, ne s'est passé. Comme nombre d'autres Facultés, la Faculté de théologie protestante de l'Université de Genève est ouverte aux femmes. Peu en ont profité jusqu'à présent, l'Institut des Ministères féminins, qui va célébrer le X^{me} anniversaire de sa fondation, ayant attiré à lui beaucoup de celles qu'effraient les études complètes, et auxquelles des fonctions auxiliaires pastorales donnent toute satisfaction. Cependant, une jeune fille va bientôt terminer ses études. Le règlement ne lui permet pas, comme à ses condisciples masculins, de prêcher à la campagne, à titre d'exercices pratiques, des sermons approuvés par ses professeurs. Toutefois, des pasteurs de campagne lui demandent son concours. Une autorisation spéciale lui est accordée à titre exceptionnel. Et ainsi, l'on s'aperçoit, dans les milieux dirigeants de l'Eglise nationale, que l'on n'agit peut-être pas à l'égard des femmes avec toute la largeur voulue, en les autorisant à faire des études, au bout desquelles elles trouveront... quoi? une porte fermée. Non pas que la Constitution de l'Eglise dise quoi que ce

¹ Voir les Nos 102, 126, 130 et 131.

sa vive intelligence, son énergie, sa rare capacité de dévouement aux œuvres sociales. L'auteur parle avec compétence et sympathie de maintes questions qui préoccupent le féminisme, et elle déplore, entre-autres, que la France n'ait pas encore de ces *Juvenile Courts* — tribunaux pour l'enfance — qui sont une institution si bienfaisante dans quelques autres pays. Le savant et la jeune femme, cependant, laissent fuir le bonheur, peut-être pour s'être créé un idéal trop exigeant de l'union des âmes.

Jean Bertheroy, qui se meut avec une souveraine élégance parmi les dieux et les héros, parmi les faits historiques et la mythologie, la plastique, la poésie, et qui, en même temps, sait faire jouer les ressorts du cœur, s'est-elle affirmée comme féministe? Oui, répond *La Française* dans un court article nécrologique, citant à l'appui le vif intérêt témoigné par la romancière à ce journal et la bienveillance dont elle ne s'est jamais départie. Avec Daniel Lesueur et Marcelle Tinayre, elle fut des premières parmi les femmes de lettres françaises à adhérer ouvertement au féminisme. Trop absorbée par ses travaux pour être militante, elle lui a donné toute sa sympathie. Son œuvre le prouve, car elle déborde en caractères féminins bien trempés, en femmes qui ont un grand souci de leur dignité et de la droiture de leur conscience. Les pouponnées de modes et les amorales ne l'intéressent guère. N'est-ce pas, cela aussi, du féminisme, et du meilleur?

M.-L. PREIS.

soit de négatif à ce sujet. Elle ne mentionne nulle part que, pour être pasteur, il faille être un homme. Mais l'intention de ceux qui l'ont élaborée est si manifeste, que l'accession des femmes au pasteurat ne peut être accordée sans une décision spéciale du Consistoire, ou même, affirment quelques-uns, du corps électoral religieux... Et voilà comment, tout simplement et sans aucun bruit, la question du pasteurat féminin est venue se poser dans l'Eglise protestante de Genève.

Le Consistoire — que, dans d'autres Eglises, on nomme Synode — avait chargé, le mois dernier, une Commission de trois membres de lui présenter un rapport, qui a été discuté en premier débat dans la séance de mars. Rapport très net, très vivant, et très concluant, présenté par M. Charly Clerc. M. Clerc, qui est un féministe convaincu, est partisan du pasteurat intégral, mais, par esprit de conciliation, et aussi par mesure de prudence à l'égard d'une votation populaire, il s'est rallié à une solution un peu atténuée, proposée par M. Eugène Choisy, l'initiateur des Ministères féminins. Pour M. Choisy, la femme ayant fait des études théologiques complètes devrait avoir accès à toutes les fonctions du ministère: cure d'âmes, visites aux malades, enseignement religieux, prédication, baptêmes, mariages, Cène. Mais elle ne pourrait pas alors être pasteur en titre d'une paroisse, et devrait toujours être subordonnée à son collègue masculin, parce que, suivant l'opinion de M. Choisy, le chef de cette famille spirituelle qu'est une paroisse doit absolument être un homme. Questions d'autorité morale? de responsabilités à prendre? de forces physiques nécessaires pour supporter un très lourd fardeau? il nous semble que l'on trouve pourtant des femmes possédant les capacités voulues pour diriger une paroisse, et nous avons peine à comprendre pour notre part la restriction proposée par la Commission du Consistoire — restriction qui, il est vrai, marquera peut-être seulement une étape temporaire sur la voie qui conduit au pasteurat féminin intégral.

De cette première discussion au Consistoire, comme de la séance organisée par l'Association genevoise pour le Suffrage, et à laquelle ont pris la parole, après M^{me} Lydie von Auw, pasteur de l'Eglise libre de Cormoret (Jura bernois), plusieurs pasteurs genevois, on a pu retirer l'impression que l'idée du pasteurat féminin éveillait plutôt de la sympathie. Certes, tous les membres du Consistoire n'ayant pas donné leur opinion, nous ne pouvons pas savoir dans quel sens ils voteront à l'issue du second débat prévu pour le 2 avril prochain; mais à l'exception d'un seul orateur, connu d'ailleurs par ses opinions remarquablement conservatrices, on a entendu généralement des paroles favorables au pasteurat féminin — au pasteurat spécialisé surtout, car au Consistoire comme à la séance suffragiste, les pasteurs se sont plaints de la trop grande variété des fonctions qui leur incombent, dont plusieurs réclament des qualités qui souvent s'opposent, et dont la multiplicité finit, dans des paroisses comportant 800 à 1000 familles à visiter et à suivre, par les écraser complètement. Il se peut qu'une redistribution des charges pastorales soit chose nécessaire; mais pour nous la question essentielle n'est pas là. Elle est dans le droit imprescriptible que possède la femme, âme religieuse et être chrétien, tout comme un homme, qui a la vocation du pasteurat, et qui sent, avec cette intuition profonde qui ne trompe pas, qu'elle a à délivrer à ses semblables un message, qui n'est pas purement d'ordre moral ou social, mais d'essence religieuse — de pouvoir exercer dans sa plénitude ce ministère, où ses capacités et ses dons trouveront au service de cet idéal leur plein épanouissement. Il n'y a pas de considérations extérieures et secondaires, ni de craintes surannées (la femme n'aurait pas la voix assez forte pour se faire entendre dans une église; la femme n'aurait pas l'autorité voulue pour faire de la cure d'âmes auprès des hommes; la femme serait amenée à intervenir dans des questions délicates et pénibles; son esprit n'aurait pas la vigueur intellectuelle voulue pour s'élever à la grande prédication impressionnante ou aux hautes spéculations religieuses d'un Vinet, par exemple,..) qui puissent, à notre avis, s'opposer à ce droit de toute créature humaine d'aspirer à la vocation où ses facultés trouveront leur emploi le meilleur. Et à ceux qui nous reprochent de nous placer ainsi sur le terrain féministe plutôt que sur le terrain religieux, et d'envisager aussi les droits de la femme et non pas